



HABILITATION ELECTRIQUE

B0/H0/H0V FORMATION INITIALE ou RECYCLAGE

PERSONNEL EXECUTANT TRAVAUX D'ORDRE NON ELECTRIQUE

PERSONNES CONCERNÉES

Personnel non électricien : Exécutant des travaux d'ordre non électrique à proximité des installations électriques ou exerçant leur métier dans des zones présentant des risques électriques

PRE-REQUIS

Aucune connaissance en électricité n'est nécessaire pour suivre cette formation
Maîtrise orale et écrite de la langue française
Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail et chaussures de sécurité) pour effectuer les travaux pratiques du stage

DUREE : 1 JOUR

Formation initiale ou Recyclage (incluant théorie et mise en situation pratique)

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Exposés multimédias interactifs
Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles ou de travaux en groupe, Manipulations de composants électriques et dispositifs de sécurité
Etude des risques spécifiques relatifs aux installations du participant

VALIDATION DES ACQUIS

Évaluation en début de session des prérequis nécessaires pour pouvoir suivre la formation
Evaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI

Feuille d'émargement par demi-journée
Attestation de stage
Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur

DISPENSATEUR DE FORMATION :

Formateurs reconnus compétents selon la norme NF C 18-510.

LIEU DE LA FORMATION

Au sein d'une agence CITY PRO où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Pour plus d'informations contacter notre conseiller en formation ou notre référent handicap.

DELAI D'ACCES : 7 jours minimum

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE : Claire Goubet

PRIX : Se référer au devis ou à la convention.

CONTEXTE

Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010, relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, impose, entre autres, à l'employeur de délivrer une habilitation électrique ainsi qu'un carnet de prescriptions. L'arrêté du 26 avril 2012, relatif aux normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage fixe la NF C 18-510 comme référence des normes.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique (selon la norme NF C 18-510)
Adapter les connaissances acquises aux travaux non électriques pour travailler dans les zones d'environnement électrique
Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation exécutant B0 / H0 / H0V

CONTENU DE LA FORMATION

FORMATION THEORIQUE

- A. L'évaluation des risques
- B. Les nouvelles dispositions réglementaires
- C. Les grandeurs électriques
- D. Les dangers de l'électricité
- E. Les mesures de protection
- F. Les limites, zones et opérations liées
- G. Les équipements de protection
- H. Les rôles et titres d'habilitation
- I. Les outillages et matériels électriques
- J. La procédure en cas d'accident électrique
- K. La procédure en cas d'incendie électrique
- L. Exécutant non électricien B0 H0 H0V : rôle et opérations
- M. Chargé de chantier non électricien B0 H0 H0V : rôle et opérations
- N. Pour le recyclage la session commencera par une discussion dirigée qui permettra de mettre en avant le retour d'expérience du stagiaire

FORMATION PRATIQUE

Le stagiaire doit être capable :

- A. D'analyser les risques électriques,
- B. D'encadrer et de diriger des exécutants dans une zone de travail balisée.
- C. D'évoluer dans une zone protégée
- D. D'échanger des documents liés aux opérations
- E. De rendre compte des difficultés rencontrées
- F. Etudier un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes des normes en vigueur, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué

